

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Voie concernée : Place des Marronniers

Nature de la manifestation : Opération de broyage de végétaux organisée par CLISSON SEVRE MAINE AGGLO

Demandeur : COMMUNE DE BOUSSAY

Le Maire de la Commune de BOUSSAY,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande formulée par la Commune de BOUSSAY – 4 rue du Val de Sèvre, 44190 BOUSSAY,

Considérant qu'une manifestation est envisagée sur le domaine public et qu'il convient de réglementer en conséquence la circulation et/ou le stationnement des véhicules,

ARRETE

ARTICLE 1 - restrictions

Les restrictions de circulation suivantes sont autorisées :

Voies concernées : - Place des Marronniers

Date de la manifestation : du 27/11/2026 à 18h au 28/11/2026 à 13h

- Place des Marronniers : interdiction de stationnement selon le plan ci-après

ARTICLE 2 - prescriptions

Les restrictions suivantes sont instituées au droit de l'emprise de la manifestation :

- Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone et de part et d'autre sur une longueur de 30 mètres, excepté pour les véhicules affectés à l'événement.
- Les dépassements sur l'emprise de la zone sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B. 3.

ARTICLE 3 - signalisation

Le bénéficiaire est responsable de la mise en place de la signalisation conformément à la réglementation ainsi que de son maintien jusqu'à la fin de l'événement.

ARTICLE 4 - sanctions

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 – entrée en vigueur

Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du périmètre de la manifestation ainsi que dans la commune de Boussay.

ARTICLE 6 - application

Madame le Maire de la commune de Boussay, Monsieur le Commandant du groupement de la brigade de gendarmerie de Clisson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Services techniques de la Commune de BOUSSAY

Fait à Boussay, le 24 juillet 2026

**Le Maire de Boussay,
Véronique NEAU-REDOIS**



Copie pour information à :

- Mairie de Boussay (service communication)
- Service environnement de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
- Service transports scolaires de Clisson, Sèvre et Maine Agglo

